



ARCHIPEL

Fédérer, Soutenir,
Représenter la Jeunesse

Appel à candidatures pour la fonction de Secrétaire Général·e 2026

L'Assemblée Générale d'Archipel élira sa ou son Secrétaire Général·e le **02 octobre 2026**. Les candidatures, accompagnées d'un document qui décrit les motivations et projets du ou de la candidat·e sont attendues pour le **4 septembre 2026**. Le mandat de l'actuel Secrétaire Général prendra fin le 16 octobre 2026. L'entrée en fonction est souhaitée pour le mois d'octobre.

1. Description de la fonction

Le ou la Secrétaire général·e d'Archipel est responsable du suivi global des décisions de l'Assemblée générale, de l'Organe d'administration et du Bureau. Négociateur ou négociatrice dans l'âme et doté·e d'une bonne connaissance ou appétence pour la politique du secteur de la Jeunesse, Il/elle détient également la responsabilité :

- des représentations extérieures ;
- de la coordination politique des groupes de travail ;
- de la réaction par rapport à l'actualité ;
- de la politique de communication ;
- de la politique des publications ;
- de la gestion du personnel et des finances ;
- de la coordination du projet « Emploi » et de son suivi politique.

2. Qualités souhaitées et à développer dans la fonction

- Avoir exercé ou exercer des **responsabilités** dans une Organisation de Jeunesse ;
- Avoir des convictions fortes, porter les **valeurs d'Archipel**, développer une **vision positive de la jeunesse** et une analyse sur sa place dans la société ;
- Connaître les institutions, le système social, politique et institutionnel belge ;
- Être capable de favoriser une **dynamique** de représentation, de négociation et fédératrice ;
- Être capable de **bien communiquer** à l'oral, à l'écrit, de faire passer un message ;
- Faire preuve de souplesse, de **flexibilité**, d'une aptitude à gérer le stress, d'une capacité à fonctionner et à développer un **réseau** ;



- Montrer des aptitudes aux dimensions de **gestion d'une ASBL** : équipe, administration, finances, projets, emplois, etc.

3. Archipel propose

- La participation à la défense et à la promotion des intérêts de la jeunesse, la construction d'une vision positive et d'un projet de société pour la jeunesse ; cela, dans une fonction d'initiateur et de moteur ;
- Un accompagnement et un travail en équipe tant au niveau des instances (CA et AG) qu'avec les permanent·es ;
- Des possibilités de se former, de progresser, d'évoluer ;
- Une large autonomie d'action et un espace pour les défis, des projets novateurs ;
- Des moyens matériels et humains pour réaliser ces projets, des contacts et un réseau ;
- Une rémunération intéressante au regard des responsabilités ;
- Des possibilités d'épanouissement dans la prise de responsabilité ;

4. Conditions pour déposer une candidature

Les candidat·es doivent :

- avoir moins de 35 ans au moment de l'élection, soit au 2 octobre 2026 ;
- connaître les associations membres d'Archipel et avoir le soutien de l'une d'entre elles ou d'un membre de l'AG pour présenter leur candidature ;
- s'engager à travailler dans le respect des valeurs d'Archipel.

Le nombre de mandat est arrêté à trois mandats de trois ans. Le mandat peut être renouvelé deux fois si le candidat a moins de 35 ans au moment du premier renouvellement et une fois si le candidat a 35 ans ou plus au moment du premier et unique renouvellement du mandat.

Où adresser sa candidature ?

Le dépôt des candidatures s'effectue par écrit auprès de la présidence d'Archipel et de l'OA d'Archipel au plus tard pour le **4 septembre 2026**. Cette demande comprend les motivations et projets du ou de la candidat·e et doit être appuyée par un membre d'Archipel ou un représentant de membre auprès de l'Assemblée Générale d'Archipel. Clément Rey : presidence@archipel.be



Comment se déroule l'élection ?

Préalablement à l'AG électorale, les candidat·es seront invité·es à se rendre disponible pour rencontrer les Organisations membres ainsi qu'un groupe de représentant·es mandaté par l'AG pour procéder à l'évaluation des candidatures. Un entretien des candidat·es aura lieu en septembre 2026

L'élection aura lieu en Assemblée Générale du 2 octobre 2026 sur base de la présentation des motivations des candidat·es et d'un débat avec ceux-ci, ainsi que du rapport du groupe d'évaluation. L'Assemblée Générale détermine la date de prise de fonction du ou de la Secrétaire Général·e.